COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, mardi 1er juillet 2025

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Prolongation de la période pédagogique pour les voitures et deux-roues motorisés Crit'Air 3 jusqu'au 30 juin 2026

Les élus des treize communes[1] membres du « Comité de Pilotage de la Zone à Faibles Emissions pour les voitures et deux-roues motorisés » ont consensuellement pris la décision de prolonger la « période pédagogique » s'appliquant aux voitures et deux-roues motorisés Crit'Air 3 jusqu'au 30 juin 2026. Il n'y aura donc pas de verbalisation possible de ces véhicules durant cette période.

Cette décision a été prise considérant notamment le contexte législatif incertain et le désengagement national concernant les aides à l'achat de vélos, de véhicules faibles émissions, ou encore de leasing social pour les véhicules électriques.

Dans ce contexte national incertain, et convaincus qu'il n'y a pas de transition écologique sans justice sociale, la Métropole et le SMMAG poursuivent et simplifient le dispositif d'accompagnement mis en place localement depuis 2023 qui permet, grâce à un conseil personnalisé et à des aides financières allant jusqu'à 3 000 €, auxquelles environ 80% des métropolitains sont éligibles, de tester et/ou de s'abonner aux services de train, de transports en commun, de location de vélo, de trottinettes, d'autopartage, etc.

Un site internet dédié rassemble toutes les informations nécessaires :
https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr/684-aides-et-parcours.htm

Contact presse

Randa Berbouche_06.82.85.02.08_randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr

[1] Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont de Claix, Meylan, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset, Seyssins.